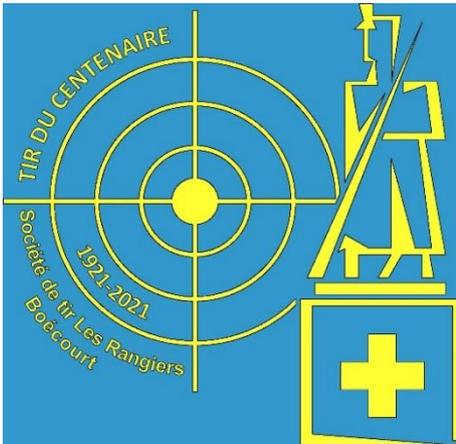


TIR DU CENTENAIRE



Cible A10 - 300 mètres

Société de Tir Les Rangiers
2856 Boécourt

GPS : 47°21'10.12 N 7°12'58.92 E

6 cibles Polytronic TG3000

Concours de groupes / Répartition

Vendredi 27 Août 2021, 17h00-20h00

Samedi 28 Août 2021, 08h00-12h00 / 13h30-17h30

Samedi 4 Septembre 2021, 08h00-12h00 / 13h30-17h30

Dimanche 5 Septembre 2021, 08h00-12h00

Informations auprès de :

Montavon Pascal, Route Principale 96 B, 2857 Montavon

Email: president@tir-boecourt.ch

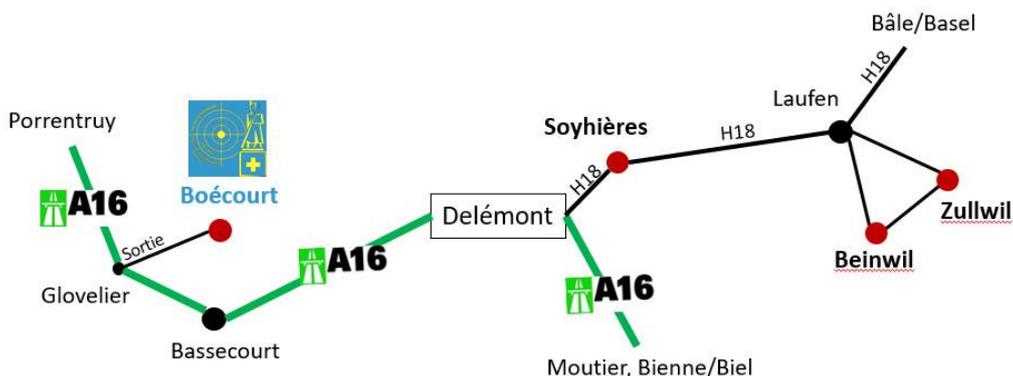
Inscriptions :

Online: www.tir-boecourt.ch

Par email: centenaire@tir-boecourt.ch

Amis tireurs, profitez de votre visite à Boécourt, pour participer également aux :

- 22ème Tir du Vignoble, à Soyhières (JU)
- 20. Ruine Gilgenbergschiessen, à Zullwil (SO)
- Beinwil (SO)



Plan de tir « Tir du Centenaire » Boécourt

Pour fêter ses 100 ans en 2021, la Société de Tir Les Rangiers Boécourt organise son « Tir du Centenaire ». Il peut être tiré la passe « Centenaire » et la passe Répartition « Les Rangiers » (facultative). Les deux passes sont à tirer sans interruption, dans l'ordre souhaité. Les coups d'essais ne peuvent être tirés que dans la passe « Centenaire ».

Passé « Centenaire » (concours de groupe)

Distance	300 mètres			
Cible	A10, 6 cibles Polytronic TG3000			
Nombre de coups	12, dont 2 coups d'essai			
Genre de feu	2 coups d'essai (obligatoires) 5 coups, coup par coup 2 coups série, sans limite de temps 3 coups série, sans limite de temps			
	Après la série de trois coups, le coup le plus profond est marqué à 100 points. Le tir ne sera pas commandé, mais contrôlé : max. 10 minutes pour la passe.			
Catégories de tir	A : Toutes les armes D : Les armes d'ordonnance			
Armes et positions	Arme libre, à genou Fusil standard et Mousqueton, couché bras franc Fass 57/02, Fass 57/03 et Fass 90, sur bipied réglementaire Les vétérans «V» et «SV» peuvent tirer couchés appuyés avec le Mousqueton. Les «SV» peuvent tirer couchés bras franc avec l'Arme libre.			
Finance	CHF 24.-- par tireur, munition comprise CHF 19.-- par junior U21 et U17, munition comprise			
Distinction		Actif	V + U21	SV + U17
	A : Fusil standard, Arme libre	91 pts	89 pts	88 pts
	D : Fass 57/03	87 pts	85 pts	84 pts
	E : Mousqueton, Fass 90, Fass 57/02	85 pts	83 pts	82 pts
Classes d'âge	Junior U17	2005 - 2011		
	Junior U21	2001 - 2004		
	Vétérans (V)	1952 - 1961		
	Séniors-vétérans (SV)	1951 - et antérieur		
Classement des groupes	Le résultat de la passe « Centenaire » compte pour le concours de groupe. Le concours est tiré dans les 2 catégories suivantes : Cat. A : toutes les armes Cat. D : les armes d'ordonnance			
	Le total des 5 résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité, appui par:			
	a) les meilleurs résultats individuels			
	b) le total des coups profonds de tout le groupe			
	c) le total des coups d'essai de tout le groupe			

Prix de groupes

En espèces ou en nature

Cat. A

1 ^{er} prix	CHF 300.--
2 ^e prix	CHF 250.--
3 ^e prix	CHF 200.--
4 ^e prix	CHF 120.--
5 ^e prix	CHF 80.--
6 ^e prix	CHF 60.--
7 ^e prix	CHF 50.--
8 ^e prix	CHF 40.--
9 ^e prix	CHF 30.--
10 ^e prix	CHF 20.--

Cat. D

1 ^{er} prix	CHF 300.--
2 ^e prix	CHF 250.--
3 ^e prix	CHF 200.--
4 ^e prix	CHF 120.--
5 ^e prix	CHF 80.--
6 ^e prix	CHF 60.--
7 ^e prix	CHF 50.--
8 ^e prix	CHF 40.--
9 ^e prix	CHF 30.--
10 ^e prix	CHF 20.--

Passé « Les Rangiers » (répartition)

Distance 300 mètres
Cible A10, 6 cibles Polytronic TG3000
Nombre de coups 6
Genre de feu 3 coups, coup par coup
3 coups série, en 60 secondes à partir du premier coup

Catégories de tir A : Fusil standard, Arme libre
D : Fass 57/03
E : Mousqueton, Fass 90, Fass 57/02

Armes et positions Comme passé « Centenaire »

Finance CHF 16.-- par tireur, munition comprise

Répartition immédiate

Résultat	Cat. A	Cat. D	Cat. E
60	CHF 40.--	CHF 50.--	CHF 60.--
59	CHF 30.--	CHF 40.--	CHF 40.--
58	CHF 18.--	CHF 25.--	CHF 30.--
57	CHF 12.--	CHF 18.--	CHF 25.--
56	CHF 5.--	CHF 12.--	CHF 18.--
55		CHF 8.--	CHF 12.--
54		CHF 5.--	CHF 8.--
53			CHF 5.--

Le paiement de la répartition immédiate a lieu pendant la durée du tir.

Si la répartition n'atteint pas le 65% du produit des passes, le complément sera attribué aux prix de groupes.

Règlement de tir

1. Le tir aura lieu en stand par n'importe quel temps.
2. Seuls les membres de la FST, **titulaires d'une licence valable**, sont autorisés à participer au tir. Les participants des catégories U17 et U21 ne pourront tirer que sous la surveillance et la responsabilité de leurs moniteurs.
3. L'effectif des groupes est de 5 tireurs de la même société. Ils n'ont pas l'obligation de tirer en même temps. Les tireurs individuels sont également admis.
4. Un tireur empêché peut être remplacé par un tireur de la même société. Toute mutation doit se faire avant que le premier tireur n'ait commencé son tir.
5. Le tir ne sera pas commandé, mais contrôlé. Toutefois, la passe ne devra pas excéder 10 minutes.
6. Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois.
7. Le contrôle de l'arme est obligatoire avant et après le tir. **Le tireur est personnellement responsable de son arme.**
8. Il est recommandé de rentrer dans le stand l'arme sortie de son étui ou coffret. **La culasse sera ouverte ou enlevée. Pour toutes les armes le magasin sera retiré.** Une fois le tir et le retrait des cartouches effectués, les mêmes mesures de sécurité sont à respecter. Toutes les manipulations d'armes se font dans la position de tir.
9. Tout coup parti avec l'arme en position de tir est considéré comme valable.
10. Les participants sont tenus de tirer la munition fournie par l'organisateur. Les douilles restent la propriété de la société organisatrice.
11. Les finances d'inscriptions pour la (les) passe(s) seront encaissées sur place, avant le tir et ne seront en aucun cas remboursées.
12. Les prix peuvent être remplacés par des prix en nature de même valeur.
13. Le palmarès sera disponible sur le site Internet de la société organisatrice (www.tir-boecourt.ch).
14. Pendant le tir, tous les tireurs et le personnel de la société organisatrice seront assurés auprès de l'USS. Les tireurs renoncent d'avance à toute indemnité de la part de la société organisatrice et de ses organes.
15. Toutes les réclamations seront adressées au comité de tir (jury), le jour même du tir. Pour les cas non prévus, les règles et prescriptions de la FST font foi. Les infractions au présent règlement et aux ordres des commissaires entraînent l'annulation immédiate du tir. Le comité de tir est composé du président, du secrétaire et du caissier de la société organisatrice.
16. Le tireur prenant part au tir accepte les présentes dispositions.
17. Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de :
M. Montavon Pascal, Route Principale 96 B, 2857 Montavon
Tel: 079 290 36 29 Email: president@tir-boecourt.ch

Le président

Montavon Pascal

Le secrétaire

Eichenberger Nicolas

FJT, Le chef des manifestations de tir

Michler Oswald